



INFO DROITS VICTIMES

**VICTIME D'UNE INFRACTION PÉNALE
OU DE FAITS AYANT ENTRAÎNÉ DES DOMMAGES ?
INFO-DROITS-VICTIMES EST LÀ POUR VOUS AIDER**

Créé en 1981, le service Info-Droits-Victimes accueille toute personne victime d'infraction pénale pour l'informer sur ses droits et mettre en œuvre un accompagnement juridique, social et psychologique.

le mas 
INFO-DROITS-VICTIMES

FRANCE 
VICTIMES 69
d'AUVERGNE

VOUS OU L'UN DE VOS PROCHES ÊTES VICTIME D'UNE INFRACTION PÉNALE OU DE FAITS AYANT ENTRAÎNÉ DES DOMMAGES

- Agressions, violences conjugales et intrafamiliales.
 - Infractions à caractère sexuel : viols, atteintes sexuelles.
 - Homicides : meurtres, assassinats.
 - Catastrophes collectives : explosions, attentats.
 - Menaces, discrimination, harcèlement.
 - Atteintes aux biens : vol, abus de confiance, escroquerie.
 - Accidents de la circulation avec dommages corporels et/ou matériels...
-

VOUS POUVEZ PRENDRE CONTACT AVEC LE SERVICE INFO-DROITS-VICTIMES :

- Que vous soyez victime directe ou indirecte.
 - Que vous soyez majeur ou mineur.
 - A tout moment de la procédure judiciaire.
 - Que vous ayez déposé plainte ou non.
 - Que les faits soient récents ou anciens.
-

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE JURISTES, TRAVAILLEURS SOCIAUX ET PSYCHOLOGUES FORMÉS EN VICTIMOLOGIE VOUS PROPOSE :

-  Une écoute bienveillante, un accueil confidentiel et **gratuit**.
-  Une information juridique sur vos droits, les procédures à mettre en œuvre, les voies de recours...
-  Un accompagnement social sur les démarches à engager.
-  Un soutien psychologique pour pouvoir « déposer les émotions » liées à l'évènement, prévenir le risque de stress post- traumatique.
-  Une orientation sur un réseau de partenaires spécialisés en fonction des problématiques : avocats, médecins, services sociaux, associations...
-  Un accompagnement dans le cadre des audiences (comparution immédiate, cour d'assises.)



PERMANENCES D'AIDE AUX VICTIMES

SUR RDV

SAUF LES PERMANENCES AUX BUREAUX D'AIDE AUX VICTIMES

ENTRETIENS GRATUITS ET CONFIDENTIELS DANS LE CADRE DE PERMANENCES DE PROXIMITÉ SUR LES RESSORTS DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LYON ET DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE.

PERMANENCES SUR LE RESSORT DU TGI DE LYON

LYON 7

INFO-DROITS-VICTIMES

17, rue Crépet
04 78 60 00 13

LYON 3

BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

TGI de Lyon - 67, rue Servient

LYON 8

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

32, avenue Jean-Mermoz
04 78 74 00 42

LYON 9

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

1, rue du Chapeau Rouge
04 72 85 67 90

VAULX-EN-VELIN

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

27-29 rue Condorcet
04 37 45 12 40

GIVORS

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

6, rue Jacques Prévert
04 78 07 41 00

VÉNISSIEUX

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

18, rue Jules Ferry
04 72 90 18 20

SAINT-PIEST

AIDE AUX VICTIMES

40, rue Georges Sand
04 72 28 40 65

SAINT-FONS

POINT D'INFORMATIONS JURIDIQUES

26, rue Anatole France
04 72 09 02 00

PERMANENCES SUR LE RESSORT DU TGI DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Pour toute demande de RDV

TANDEM - AIDE AUX VICTIMES

90 rue Paul Bert
69400 Villefranche-sur-Saône
04 81 04 11 90
accueil.tandem@gmail.com

- Tribunal de Grande Instance de Villefranche-sur-Saône, Bureau d'Aide aux Victimes
- Maison des services de Belleville-sur-Saône
- Mairie de Tarare
- Hopital nord-ouest, Unité Médico-Judiciaire

L'association Le MAS

a été fondée en 1961 à Lyon et a pour objet :

- L'accueil, l'accompagnement et l'aide aux personnes en situation de victime, de souffrance psycho-sociale, de précarité ou d'exclusion.
- La recherche et la sensibilisation sur les problématiques des publics concernés.

L'association gère plusieurs services sur le territoire du Rhône dans les domaines :

-  Aide aux victimes et accès au droit
-  Aide aux usagers de drogues
-  Insertion et protection des familles
-  Insertion et santé psychique
-  Insertion et prévention de l'exclusion

le mas
INFO-DROITS-VICTIMES



INFO-DROITS-VICTIMES

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 60 00 13
infodroitsvictimes@mas-asso.fr

Métro B : Place Jean Jaurès - Bus C 7 : Crépet



www.mas-asso.fr

AVEC LE SOUTIEN



ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

